CONSEIL COMMUNAL

Procès verbal de la séance du 02 décembre 2024 (20:00)

Composition de l'assemblée :
Présents :
M. Pierre VELDEN, Conseiller - Président;
M. Damien WATHELET, Bourgmestre;
M. Philippe DUBOIS, M. Alain HUPPE, Mme Frédérique REMACLE, Échevins;
Mme Annie LUYMOEYEN, Mme Agnès PARIS, M. Christian GIET, Mme Magali BEUGNIER, Mme Ludivine VAN HOLSAET, Mme Emmanuelle LECOMTE, M. Nicolas BRISBOIS, M. Benjamin OLIVIER, Mme Odile ORBAN, Mme Louise TASIAUX, Conseillers;
Mme Anne-Catherine LIEGEOIS, Directrice Générale;

Séance publique:

1. Conseil communal - Présidence temporaire selon l'article L1122-15 - Communication.
Conformément à l'ordre décroissant de l'article L1122-15[1] alinéa 2 du CDLD, la présidence du Conseil communal, avant l'adoption d'un pacte de majorité, est assurée par « *le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre (...) »,* à savoir Monsieur Philippe DUBOIS.

[1] CDLD - L1122-15 alinéa 2: '*Avant l'adoption par le conseil du pacte de majorité visé à l'article L1123-1, le conseil est présidé par le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre ou, à défaut, une fonction d'échevin, et dont le rang était le plus élevé ou, à défaut, une fonction de conseiller dans l'ordre de leur ancienneté au conseil. En cas de parité d'ancienneté, le plus âgé est choisi parmi les formations politiques qui respectent les principes démocratiques énoncés notamment par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale ou toute autre forme de génocide, ainsi que les droits et libertés garantis par la Constitution. A défaut, le conseil est présidé par le candidat qui, aux dernières élections, a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste ayant obtenu le plus grand chiffre électoral.*'

2. Élections communales - Communication de la validation.
La Directrice générale donne connaissance à l'assemblée de la portée de l'article L4146-7 nouveau du CDLD, lequel stipule que :
« *Article L4146-7 : caractère définitif du résultat de l'élection. Sans préjudice des dispositions de la section 3 du présent chapitre relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections communales et provinciales, le résultat de l'élection, tel qu'il a été proclamé par le bureau de circonscription, devient définitif quarante-cinq jours après le jour des élections.* »
Le bureau de circonscription a établi le résultat de l'élection le dimanche 13 octobre 2024.
Le mercredi 27 novembre 2024, le quarante-cinquième jour après les élections communales, le résultat de celles-ci est donc devenu définitif.
L'installation peut avoir lieu.
Ont été proclamés élus, dans l'ordre des quotients dévolutifs:
Pour la liste IC (11 sièges attribués)
Mesdames et Messieurs,

- WATHELET Damien
- DUBOIS Philippe
- HUPPE Alain
- VELDEN Pierre
- REMACLE Frédérique

- BEUGNIER Magali
- VAN HOLSAET Ludivine
- BRISBOIS Nicolas
- OLIVIER Benjamin
- LECOMTE Emmanuelle
- TASIAUX Louise

Pour la liste Ensemble (4 sièges attribués)
Mesdames et Monsieur,

- LUYMOEYEN Annie
- ORBAN Odile
- GIET Christian
- PARIS Agnès.

3. CPAS - Démission de la Présidente du CPAS - Prise d'acte.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement les articles 9§15, 19, 20§4, 22§5 :
Vu le courrier de Madame Frédérique REMACLE, relatif à la démission de son poste de Présidente de CPAS à la date du 1er décembre 2024 ;
Vu la prise d'acte par le Conseil de l'action sociale du 6 novembre 2024 ;
Considérant que Monsieur Laurent HAIN est le Conseiller le plus ancien du pacte de majorité ;
PREND ACTE :
- de la démission de Madame Frédérique REMACLE du poste de Présidente du Conseil de l'action sociale à la date du 1er décembre, et de l'installation de Monsieur Laurent HAIN comme Président du Conseil faisant fonction.

4. Conseil communal - Installation, vérification des pouvoirs et prestations de serment des conseillers élus.

Sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre, conformément à l'article L1122-15 du CDLD pour la période avant l'adoption du pacte de majorité ;
Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 13 octobre 2024 et que le résultat proclamé par le bureau de circonscription est devenu définitif, conformément aux articles L4146-4 et suivants du CDLD ;
Considérant que, conformément à l'article L1122-3 du CDLD, la présente séance d'installation a lieu le lundi 2 décembre 2024 ;
En ce lundi 2 décembre 2024, date légale pour l'installation des conseillers communaux élus lors du scrutin du 13 octobre 2024, nous pouvons attester que, dans la mesure de nos connaissances, tous les membres élus le 13 octobre 2024, à savoir Mesdames et Messieurs WATHELET Damien, DUBOIS Philippe, HUPPE Alain, VELDEN Pierre, REMACLE Frédérique, BEUGNIER Magali, VAN HOLSAET Ludivine, BRISBOIS Nicolas, OLIVIER Benjamin, LECOMTE Emmanuelle, TASIAUX Louise, LUYMOEYEN Annie, ORBAN Odile, GIET Christian et PARIS Agnès :

- Continuent de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er du CDLD, à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la Commune ;
- N'ont pas été privés du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142 §2 du CDLD ;
- Ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité fonctionnelle ou familiale prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du CDLD ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs ;
DÉCLARE :
Les pouvoirs de tous les conseillers communaux effectifs sont validés.
Monsieur le Président, Monsieur Philippe DUBOIS, est d'emblée invité à prêter serment entre les mains du premier Echevin sortant réélu conseiller communal, conformément à l'article L1122-15, à savoir Monsieur Damien WATHELET, lequel exerce une présidence plus que temporaire limitée à la prestation de serment du Président lui-même temporaire.

Monsieur le Président prête dès lors, entre les mains du premier Echevin sortant réélu et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :
« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge*. »

Désormais installé en qualité de conseiller communal, Monsieur le Président invite alors les élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :
« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge*. »

Prêtent successivement le serment, sur la base des règles du tableau de préséance contenues au Titre 1 - Chapitre 1er du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal 26 novembre 2019 :

N°	NOM	PRENOM	ENTREE EN FONCTION	VOTES OBTENUS
1	DUBOIS	Philippe	02/01/2001	898
2	LUYMOEYEN	Annie	02/01/2001	388
3	PARIS	Agnès	04/12/2006	268
4	WATHELET	Damien	03/12/2012	1.036
5	GIET	Christian	03/12/2012	312
6	BEUGNIER	Magali	21/06/2013	420
7	HUPPE	Alain	03/12/2018	788
8	VELDEN	Pierre	03/12/2018	495
9	VAN HOLSAET	Ludivine	03/12/2018	403
10	LECOMTE	Emmanuelle	03/12/2018	328
11	REMACLE	Frédérique	02/12/2024	453
12	BRISBOIS	Nicolas	02/12/2024	367
13	OLIVIER	Benjamin	02/12/2024	348
14	ORBAN	Odile	02/12/2024	326
15	TASIAUX	Louise	02/12/2024	293

Les précités sont alors déclarés installés dans leur fonction.

5. Conseillers communaux - Formation des groupes politiques - Prise d'acte.

Vu l'article L1123-1 §1 du CDLD, lequel stipule que « *Le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de la liste* ;
Vu notamment les articles L1122-34 (commissions communales), L1123-1 §2 (pacte de majorité), L1123-14 (motion de méfiance) et L1122-6 (remplacement en congé parental), lesquels se branchent sur la notion de groupes politiques ;
Vu le procès-verbal des élections communales du 13 octobre 2024, lesquelles sont devenues pleinement valides le 45e jour après la date des élections, conformément à l'article L4146-7 du CDLD, soit le 27 novembre 2024 ;
Considérant qu'il est opportun d'acter la composition des groupes politiques du Conseil communal, tels qu'ils résultent du scrutin communal du 13 octobre 2024 ;
PREND ACTE de la composition des groupes politiques :

- **Groupe politique IC :** Mesdames et Messieurs WATHELET Damien, DUBOIS Philippe, HUPPE Alain, VELDEN Pierre, REMACLE Frédérique, BEUGNIER Magali, VAN HOLSAET Ludivine, BRISBOIS Nicolas, OLIVIER Benjamin, LECOMTE Emmanuelle, TASIAUX Louise.
- **Groupe politique Ensemble :** Mesdames LUYMOEYEN Annie, ORBAN Odile, PARIS Agnès et Monsieur GIET Christian.

6. Collège communal - Adoption d'un pacte de majorité.

Vu l'article L1123-1 §2 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, lequel organise la procédure d'un pacte de majorité pour la constitution du Collège communal ;
Vu le résultat des élections du 13 octobre 2024, duquel il résulte que les groupes politiques du Conseil communal sont constitués de la manière suivante :

- **Groupe IC** : 11 sièges
- **Groupe Ensemble** : 4 sièges

Vu le projet de pacte de majorité, signé par les membres du groupe IC partie au pacte de majorité, déposé entre les mains de la Directrice générale en date du 24 octobre 2024, soit avant la date légale du lundi 11 novembre 2024 (L1123-1 §2 alinéa 1) ;
Considérant que ce projet de pacte est recevable, car il :

- mentionne le groupe politique qui en fait partie ;
- contient l'indication du Bourgmestre, des Echevins et du Président du CPAS pressenti ;
- est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres du groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège ;

- respecte les règles de mixité sexuelle ("*Il présente un tiers minimum de membres du même sexe. Pour l'application du plafond visé à l'alinéa 3, tout nombre décimal est porté à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure à 5 ")* ;

En séance publique et par vote à haute voix ;

PROCÈDE à l'adoption du pacte de majorité proposé :

Par 11 voix pour (WATHELET Damien, DUBOIS Philippe, HUPPE Alain, VELDEN Pierre, REMACLE Frédérique, BEUGNIER Magali, VAN HOLSAET Ludivine, BRISBOIS Nicolas, OLIVIER Benjamin, LECOMTE Emmanuelle, TASIAUX Louise) et 4 abstentions (LUYMOEYEN Annie, ORBAN Odile, PARIS Agnès et GIET Christian), **ADOPTE** le pacte de majorité suivant :

► **Bourgmestre**: **WATHELET Damien**

► **Échevin (e)s:**

1. **DUBOIS Philippe**
1. **HUPPE Alain**
2. **REMACLE Frédérique**

► **Présidente du CPAS pressentie:**

- **VAN HOLSAET Ludivine**

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement Wallon.

7. Bourgmestre - Installation et prestation de serment.

Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où le Bourgmestre, conformément à l'article L1123-4 §1, est Monsieur Damien WATHELET ;

Vu l'article L1126-1 du CDLD, qui prévoit une prestation de serment du Bourgmestre *qualitate qua*;

Considérant que le Bourgmestre nouveau n'est pas le Bourgmestre en charge et qu'en conséquence, il prête serment entre les mains du président du Conseil tel que prévu à l'article L1122-15 du CDLD acté au point 1 du présent ordre du jour ;

Considérant que le Bourgmestre élu par le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visés aux articles L1125-1 et -2 ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que Bourgmestre ;

DÉCLARE :

Les pouvoirs du Bourgmestre, Monsieur Damien WATHELET, sont validés.

Monsieur Philippe DUBOIS, Président temporaire du Conseil, se lève pour inviter alors le Bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Le Bourgmestre, Monsieur Damien WATHELET, est dès lors déclaré installé dans sa fonction et prend la présidence du Conseil.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

8. Échevin (e) s - Installation et prestation de serment.

Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où les Echevin(e)s sont désignés conformément à l'article L1123-1 du CDLD;

Vu l'article L1126-1 §2 alinéa 5 du CDLD, qui prévoit une prestation de serment des Echevin(e)s entre les mains du Bourgmestre qui vient lui-même de prêter serment et qui devient le Président du Conseil, la présidence provisoire du Conseil selon l'article L1122-15 s'étant ainsi achevée ;

Considérant que le prescrit de l'article L1123-8 §2 al. 2 du CDLD est respecté, en ce sens que le quota de mixité sexuelle (minimum un tiers de chaque sexe) est respecté au sein du Collège communal;

Considérant que les échevin(e)s désignés dans le pacte de majorité ne tombent pas dans un cas d'incompatibilité familiale ou fonctionnelle visé aux articles L1125-1 et -2 ; que cette absence d'incompatibilité est affirmée par un constat du Collège communal sortant et par une déclaration unilatérale de chaque membre du collège résultant du pacte de majorité ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs en tant que Echevin(e)s ;

DÉCLARE :

Les pouvoirs des Echevin(e)s Philippe DUBOIS, Alain HUPPE, Frédérique REMACLE, Ludivine VAN HOLSAET sont validés.

Le Bourgmestre, Président du Conseil, Monsieur Damien WATHELET, invite alors les Echevin(e)s élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge*. »

Prêtent successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, conformément à l'article 1123-8 §3 in fine du CDLD:

- DUBOIS Philippe
- HUPPE Alain
- REMACLE Frédérique

La présidente préssentie du CPAS, Madame Ludivine VAN HOLSAET, ne pourra prêter serment en qualité de membre du collège communal qu'à dater de son installation au sein du Conseil de l'action sociale.
Les Echevin(e)s sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.
La présente délibération sera envoyée au gouvernement wallon.

9. Conseillers communaux - Formation du tableau de préséance.

Considérant que, conformément à l'article L1122-18 du CDLD, le tableau de préséance a été réglé par le règlement d'ordre intérieur du Conseil voté en séance du 26 novembre 2019 et que c'est sur base des critères y contenus que le tableau de préséance doit être dressé;
A l'unanimité, ARRÊTE le tableau de préséance comme suit :

N°	NOM	PRENOM	ENTREE EN FONCTION	VOTES OBTENUS
1	DUBOIS	Philippe	02/01/2001	898
2	LUYMOEYEN	Annie	02/01/2001	388
3	PARIS	Agnès	04/12/2006	268
4	WATHELET	Damien	03/12/2012	1.036
5	GIET	Christian	03/12/2012	312
6	BEUGNIER	Magali	21/06/2013	420
7	HUPPE	Alain	03/12/2018	788
8	VELDEN	Pierre	03/12/2018	495
9	VAN HOLSAET	Ludivine	03/12/2018	403
10	LECOMTE	Emmanuelle	03/12/2018	328
11	REMACLE	Frédérique	02/12/2024	453
12	BRISBOIS	Nicolas	02/12/2024	367
13	OLIVIER	Benjamin	02/12/2024	348
14	ORBAN	Odile	02/12/2024	326
15	TASIAUX	Louise	02/12/2024	293

10. Conseil communal - Élection d'un conseiller communal à la présidence de l'assemblée - Vote à haute voix.

Vu l'article L1122-34 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, lequel, en dérogation au principe du Bourgmestre-Président prévu par l'article L1122-15, permet l'élection d'un président d'assemblée parmi les conseillers communaux de nationalité belge issus d'un groupe politique démocratique ;
Vu l'acte de présentation déposé le 24 octobre 2024 auprès de la Directrice générale par les conseillers communaux élus issus du groupe politique IC; que cet acte de présentation est recevable au vu des signatures qui y figurent ;
Considérant que la personne présentée ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité renforcés par le décret gouvernance du 29 mars 2018 ;
Considérant que 7 jours francs se sont écoulés depuis le dépôt de cet acte de présentation ;
En séance publique et par vote à haute voix,
PROCÈDE à l'élection d'un Président d'assemblée pour le Conseil communal ;
Par 15 voix pour, **désigne** le conseiller suivant :
► **Président d'assemblée**:
Monsieur Pierre VELDEN
EN CONSÉQUENCE, DÉCIDE:
Article 1er : Monsieur Pierre VELDEN, conseiller communal non-membre du Collège communal en fonction, est désigné en tant que président d'assemblée du Conseil communal. Le Bourgmestre n'exercera dès lors plus cette fonction.
Article 2 : La mission s'éteindra au prochain renouvellement total des Conseils communaux en décembre 2030, sauf application du §5 de l'article L1122-34 ou autre motif de cessation du mandat.

Article 3 : Conformément à l'article L1122-7 §1er du CDLD, le président de l'assemblée ne bénéficiera d'aucun avantage ou rétribution à l'exception d'un double jeton de présence lorsqu'il préside effectivement toute la séance du Conseil.
Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du président d'assemblée, cette fonction de présidence est assumée par le Bourgmestre ou celui qui le remplace *qualitate qua*, conformément au principe de l'article L1122-15.

11. CPAS - Élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.

Vu les articles 10 à 12 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, telle que modifiée et notamment par les décrets wallons des 8 décembre 2005, 26 avril 2012 et 29 mars 2018 ;
Vu l'article L1123-1 §1er du CDLD, en ce qu'il définit les groupes politiques élus au Conseil communal lors des élections générales du 13 octobre 2024 ;
Considérant que les groupes politiques au Conseil communal se composent de la manière suivante :

- **Groupe IC** (11 membres)
- **Groupe Ensemble** (4 membres)

Ce qui génère le tableau suivant :

Groupe pol.	Sièges CC	Sièges CAS	Calcul de base	Sièges	Suppléments	Total
IC	11		(9x11) : 15 = 6,6	6	1	7
Ensemble	4		(9x4) : 15 = 2,4	2		2
		9				9

En conséquence, les groupes politiques ont droit, par le fait même du texte légal, au nombre de sièges suivants au Conseil de l'action sociale:

- **Groupe IC : 7 sièges**
- **Groupe Ensemble : 2 sièges**

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe IC en date du 18 novembre 2024, comprenant les noms suivants:
Mmes VANHOLSAET Ludivine, GAROT Christelle, BORREMANS Karin, MM. HAIN Laurent, COLLARD Sébastien, MASSET Gérald, KINDERMANS Ludovic ;
Considérant que cet acte a été déclaré recevable;
Vu l'acte de présentation déposé par le groupe ENSEMBLE en date du 18 novembre 2024, comprenant les noms suivants :
Mme Inès HERAIL et M. Christophe FONTAINE ;
Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;
Considérant que, au terme de la procédure, tous ces actes de présentation respectent toutes les règles de forme, notamment les signatures requises et le respect des quotas de conseillers communaux et de parité sexuelle, et de fond, notamment les conditions d'éligibilité de l'article 7 et les incompatibilités de l'article 9 de la loi organique ;
PROCÈDE à l'élection de plein droit des Conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation :
En conséquence, sont élus de plein droit les Conseillers de l'action sociale suivants :
- Groupe IC : Mmes VANHOLSAET Ludivine, GAROT Christelle, BORREMANS Karin, MM. HAIN Laurent, COLLARD Sébastien, MASSET Gérald, KINDERMANS Ludovic ;
- Groupe ENSEMBLE : Mme Inès HERAIL et M. Christophe FONTAINE ;
Le Président d'assemblée proclame immédiatement le résultat de l'élection.
Une copie de la présente délibération sera envoyée au CPAS de Clavier.
Le dossier de l'élection des membres du Conseil de l'action sociale, conformément à l'article L3122-2, 8° du CDLD et à la circulaire organique de la ministre DE BUE du 23 octobre 2018 doit être transmis au Gouvernement wallon en tutelle générale obligatoirement transmissible.
La présente délibération est également susceptible d'un recours au Conseil d'État dans les 15 jours de la notification de la présente délibération aux groupes politiques ayant déposé les listes.

12. Conseil de police - Élection de 2 Conseillers communaux au Conseil de police - Vote au scrutin secret.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), en particulier les articles 12 à 20, tels que modifiés par la loi du 1er décembre 2006 et par la loi du 21 mai 2018 ;

Vu l'Arrêté royal du 20 décembre 2000, relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;
Vu la Circulaire PLP 2 du 21 décembre 2000, relative à l'élection des membres du Conseil de police dans une zone pluricommunale ;
Vu la Circulaire non numérotée du ministre fédéral de l'Intérieur du 29 octobre 2024 ;
Considérant que le Conseil de police de la zone pluricommunale du Condroz est composée de 17 membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1 de la LPI ;
Vu la délibération du Conseil de police de la zone, en date du 19 novembre 2024, conformément à l'alinéa 4 de l'article 12 de la LPI, fixant le nombre de membres que compte chaque Conseil communal au sein du conseil de police ;
Considérant en conséquence que le Conseil communal doit procéder à l'élection de 2 conseillers communaux au sein du Conseil de police;
Considérant que chacun des 15 conseillers communaux dispose d'une voix, conformément à l'article 16 de la LPI (`*chaque conseiller communal dispose d'une voix s'il y a moins de quatre membres à élire, de trois voix s'il y a quatre ou cinq membres à élire, de quatre s'il en y a six ou sept, de cinq s'il y en a huit ou neuf, de six s'il y en a dix ou onze, et de huit s'il y a douze membres ou plus à élire*') ;
Vu les actes de présentation, au nombre de 2, introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000, relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;
Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les conseillers communaux suivants ;

1er acte présenté par le groupe ENSEMBLE

1. Effectif : ORBAN Odile

Suppléants : 1.GIET Christian
2. PARIS Agnès ;

Acte signé par les conseillers communaux élus LUYMOEYEN Annie, PARIS Agnès, GIET Christian, au nom du groupe politique ENSEMBLE ;

2e acte présenté par le groupe IC

1. Effectif : BEUGNIER Magali

Suppléants : 1. VELDEN Pierre
2. LECOMTE Emmanuelle

2. Effectif : DUBOIS Philippe

Suppléants : 1. OLIVIER Benjamin
2. BRISBOIS Nicolas

Acte signé par les conseillers communaux élus VELDEN Pierre, REMACLE Frédérique, au nom du groupe politique IC
Vu la liste des candidats établie par le Bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal précité, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit:

- Mme BEUGNIER Magali (Suppléants : M. Pierre VELDEN et Mme Emmanuelle LECOMTE) ;
- M. DUBOIS Philippe (Suppléants : M. Benjamin OLIVIER et M. Nicolas BRISBOIS) ;
- Mme ORBAN Odile (Suppléants : M. Christian GIET et Mme Agnès PARIS) ;

Établit que les deux autres conseillers les moins âgés sont Mesdames TASIAUX Louise et VAN HOLSAET Ludivine et qu'elles assistent le Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix, conformément à l'article 10 de l'arrêté royal ;

Va procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du Conseil de police;

15 Conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 1 bulletin de vote ;
15 bulletins de vote sont remis au Bourgmestre et ses deux assesseurs (TASIAUX Louise et VAN HOLSAET Ludivine) ;
Considérant que le recensement des voix en ce qui concerne ces bulletins donne le résultat suivant :
0 bulletins non valables ;
0 bulletins blancs ;
15 bulletins valables ;
Considérant que les suffrages exprimés sur les 15 bulletins de vote valables se répartissent comme suit .

NOM ET PRÉNOMS DES CANDIDATS MEMBRES EFFECTIFS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
• BEUGNIER Magali	6
• DUBOIS Philippe	5
• ORBAN Odile	4
	TOTAL 15

Considérant que les suffrages au scrutin secret ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs selon les règles ;
Considérant que les 2 candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus :
Par conséquent, le bourgmestre constate que:

Sont élus membres effectifs du Conseil de police	***Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs élus***
BEUGNIER Magali	1. VELDEN Pierre 2. LECOMTE Emmanuelle
DUBOIS Philippe	1. OLIVIER Benjamin 2. BRISBOIS Nicolas

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par :

- les 2 candidats membres effectifs élus ;
- les 2 candidats, de pleins droits suppléants de ces 2 candidats membres effectifs ;

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un cas d'incompatibilité précisé à l'article 15 de la LPI ;
Le procès-verbal sera envoyé en deux exemplaires au Collège provincial, conformément à l'article 18bis de la LPI et à l'article 15 de l'arrêté royal, en y joignant les bulletins de vote et tous les documents probants ;
Le procès-verbal sera envoyé à la zone de police.
POUR EXTRAIT CONFORME
PAR LE CONSEIL:
La Directrice générale Les Conseillers assesseurs Le Bourgmestre
Signature éventuelle des autres conseillers communaux qui en ont exprimé le souhait:
<u>Avant le vote, intervention de Mme Odile ORBAN</u> :
Est-ce qu'on a le droit de prendre la parole pour défendre sa place et sa motivation ?
Je voudrais mettre en avant que, depuis quelques années, il y a des postes qui sont inchangés au Conseil de police. Il faut donc penser à apporter un souffle nouveau.
Pour notre commune, au sein de la zone de police, un arrangement, aussi avec d'autres Bourgmestres, serait déjà réfléchi et c'est bien dommage.
Pour une meilleure démocratie et pour un signe d'ouverture, il me semblerait opportun que chaque groupe puisse avoir une place à ce conseil.
N'oubliez pas que la jeunesse est impliquée et a envie de faire évoluer les choses.

<u>Intervention de Mme LUYMOEYEN pour le groupe Ensemble</u>.
Nous voici arrivés au terme de la législature 2018-2024. Place aux remerciements.
Le groupe ENSEMBLE voudrait remercier les Conseillers communaux et Cpas, sortants et reconduits, pour leur engagement politique et social. Nous remercierons aussi Gérard, le président de séance pour avoir mené les débats en essayant au mieux, de donner à chacun la place qui lui revenait. Nous remercions le personnel communal pour tout le travail effectué pendant les 6 années.
Ensuite, nous voudrions particulièrement remercier les électeurs qui ont accordé leur préférence au Groupe ENSEMBLE et qui soutiennent notre vision de la politique. Merci à vous.
Nous remercions également toute notre équipe de campagne ainsi que nos familles et nos amis.
Nous sommes aussi arrivés au terme de 18 ans d'un même mayorat ; celui de Philippe.
Nous saluons ici sa présence, son investissement et les réalisations au cours de ces années.
Pour nous « Conseillers de la minorité » (vous savez que nous n'aimons pas le mot d'opposition car le Groupe ENSEMBLE ne fait pas de l'opposition pour de l'opposition) ; ce ne fut pas toujours un long fleuve tranquille.
Nos visions différentes de la gestion communale, notre souci constant de comprendre les décisions prises par le collège, nos questions et propositions afin d'aider au mieux l'intérêt général n'ont pas toujours reçu l'écho que nous aurions souhaité. Quelques noms d'oiseaux nous ont d'ailleurs été attribués.
La campagne électorale des deux groupes a été correcte et respectueuse malgré (petit clin d'oeil) quelques sons de cloches, nous targuant d'être contre le hall, alors que la construction de celui-ci se trouve depuis l'année 2000 dans tous nos programmes électoraux et que nous avions fait réaliser 3 maquettes pour le premier hall déjà en 2003.
Notre slogan de campagne était « Votez le changement ! » Hé bien oui le changement est là. Damien,

te voilà mayeur !
Nous aurions bien sûr souhaité être à votre place mais malheureusement le groupe ENSEMBLE a été quelque peu la victime collatérale de l'enjeu entre Philippe Dubois et Damien Wathelet au sein du groupe des Intérêts Communaux. De plus la concrétisation du hall sportif était le meilleur atout pour la campagne des IC.
Nous respecterons le choix des électeurs et en bonne démocratie, nous prendrons notre place au sein du Conseil, dans la gestion communale et nous proposerons aussi des initiatives.
Nous voici aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle législature, avec de nouvelles équipes. Nous félicitons particulièrement les nouveaux conseillers et les nouveaux représentants de chaque groupe qui se lancent dans ce défi qu'est la politique communale.
Quant à notre travail pour cette prochaine législature, nous serons intransigeants sur 3 points. La TRANSPARENCE, qui n'est rien d'autre que le respect dû aux électeurs et aux mandataires élus. La RIGUEUR dans la conduite des affaires, le respect par tous des règles, des lois et des décrets. Le REFUS TOTAL du favoritisme, des passe-droits et de l'intérêt personnel.
ENSEMBLE regardons devant nous et surtout avec un objectif commun : les citoyens de Clavier et j'insiste, tous les citoyens sans discrimination.
Pour les conseillers qui nous quittent, nous vous souhaitons encore beaucoup de projets et bon vent dans votre vie.
Pour toi Philippe c'est un nouveau chapitre de ta vie qui s'ouvre.
Pour les conseillers réélus, bravo à vous, pour les nouveaux conseillers, bienvenue à vous.
Et maintenant à nous tous… au boulot pour les Claviéroises et les Claviérois ! Le groupe ensemble.

<u>Intervention de M. Philippe DUBOIS</u>
Mesdames, Messieurs,
C'est avec beaucoup de gratitude et de détermination que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'aube de cette nouvelle législature.
Depuis 18 ans et 3 mandats, j'ai eu l'honneur et la fierté d'assumer avec passion la fonction de Bourgmestre de Clavier.
Quand on est Bourgmestre, on doit toujours être présent, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, répondre à toutes les urgences, pouvoir être au service de la population et en proximité avec les citoyens. Mais c'est sans aucun doute l'un des plus beaux mandats que l'on peut exercer en politique.
Disponible et accessible, j'ai toujours travaillé et je travaille toujours dans l'intérêt général en restant équitable et honnête.
Grâce à de nombreuses rencontres, les citoyens m'ont toujours donné l'occasion de partager leurs idées, leurs projets, leurs moments joyeux ou parfois même l'un ou l'autre problème compliqué ou plus triste mais toujours avec tant de respect et tellement de convivialité.
Mais l'œuvre est collective, et il n'est pas possible de développer et de faire vivre notre commune sans l'aide et l'expertise de toutes les structures et les équipes qui encadrent l'action politique et citoyenne.
Je tiens donc tout naturellement et avec aussi beaucoup de fierté à saluer et remercier tous les services administratifs, ouvriers, enseignants, encadrants pour leur dévouement permanent et quotidien au service des Claviéroises et Claviérois. Ce sont eux les artisans de notre cadre de vie.
Suite aux élections communales du 13 octobre dernier, une nouvelle législature démarre ce soir.
Lors de chaque scrutin communal, surtout dans les communes rurales, où tout le monde se connaît, certains faits sont marquants ou simplement remarqués.
La commune de Clavier n'échappe pas à cette règle.
Sans retracer toute l'histoire, on peut retenir quelques événements électoraux depuis la fusion des communes en 1976.
En 2000, un renversement de majorité historique.
En 2006, avec 4 listes en présence (60 candidats), un nouveau renversement et une majorité avec une alliance de 2 groupes.
En 2012, toujours 4 listes mais une majorité absolue d'un siège pour un groupe.
Majorité confirmée en 2018 et renforcée encore en cette année 2024 où 2 listes se présentaient aux suffrages des électeurs.
30 candidats motivés, déterminés qui ont défendu leur programme dans une correction conviviale et même sympathique à travers nos villages et les nombreuses rencontres de campagne.
Et pourtant, ce scrutin communal 2024 à Clavier, restera marqué par des sentiments de confiance trahie et de manque de loyauté de certains candidats.
Chacun sait que la politique est l'antre de l'ingratitude et qui s'y engage doit en mesurer le risque et bien souvent l'ampleur.

A titre personnel cependant, il est des valeurs essentielles auxquelles je ne peux déroger, c'est le respect de la personne et la reconnaissance du mérite.
Au cours de cette campagne électorale 2024, certaines personnes, certains groupes de personnes en ont clairement manqué. C'est regrettable.
Mais heureusement, la démocratie est et reste souveraine dans nos États.
Les citoyens claviérois ont élu 15 conseillers communaux disponibles et prêts à relever les nombreux défis locaux et régionaux qui nous attendent au cours des 6 prochaines années. La tâche est ardue mais accessible ici à Clavier.
Grâce à la confiance de 898 votants, je suis fier et reconnaissant de faire partie de ce conseil communal.
Suite à l'adoption par le conseil de ce soir du pacte de majorité déposé par les IC, j'ai l'honneur de devenir Premier Échevin en charge principalement des Finances et de l'Urbanisme, des domaines dans lesquels j'ai déjà eu l'opportunité de m'investir et de mettre mes compétences au service de notre belle commune.
Ce rôle, je le prends avec passion et enthousiasme, car je sais combien ces compétences sont essentielles pour le développement harmonieux et durable de Clavier.
La gestion des finances publiques, c'est garantir une utilisation responsable des ressources, en mettant chaque euro au service de l'intérêt général et du bien commun. La conjoncture socio-économique globale, les charges incompressibles mais aussi les engagements importants et les nombreux projets à venir nous obligeront à une veille permanente et à une gestion rigoureuse des budgets futurs.
L'urbanisme, c'est façonner notre espace de vie, veiller à un aménagement respectueux de notre patrimoine tout en répondant aux besoins actuels et futurs de notre population et l'intégrer de manière optimale dans les cadres réglementaires et sociétaux des années à venir. Les orientations régionales et les réalités socio-économiques mais aussi les difficultés de logement et les nouveaux modes d'hébergements et de loisirs devront mobiliser notre attention et guider nos choix en adéquation avec l'identité et les idées de tous nos citoyennes et citoyens.
Je m'engage à poursuivre ce travail avec le même dévouement et la même passion, en étant toujours à l'écoute des préoccupations et des idées. Mon rôle ne se limite pas à des chiffres et à des plans ; il consiste avant tout à créer un cadre de vie où chacun puisse s'épanouir, en favorisant un développement équilibré et respectueux de notre environnement.
Je reste au service de toutes et tous, présent et disponible, comme depuis 24 ans autour de cette table, pour que nous puissions continuer à faire avancer notre commune dans la direction qui nous ressemble et nous rassemble.
Les villages et hameaux de Clavier sont mes racines de vie et mettre mon expertise au service de tous les citoyens claviérois reste ma passion.
Avec tous les Claviéroises et Claviérois, nous construirons l'avenir de notre commune.
Merci pour votre confiance et puisque nous sommes au mois de décembre, je vous souhaite déjà de joyeuses fêtes de fin d'année et tous mes meilleurs vœux pour 2025.

<u>Intervention de Mme Odile ORBAN</u>
Je tenais à prendre la parole pour, tout d'abord, remercier les citoyens pour leur confiance.
En tant que nouvelle conseillère et étant heureuse d'occuper ce poste, je voulais rappeler que je m'engagerai à 100% pour les citoyens et que je serai à leur écoute.
Durant ces 6 années, j'espère que nous aurons l'occasion de travailler ensemble, main dans la main.

<u>Intervention de M. Damien WATHELET</u>
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Je suis profondément honoré de me tenir devant vous aujourd'hui en tant que nouveau bourgmestre de notre belle commune de Clavier. Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Philippe Dubois pour ses 18 années de service dévoué en tant que bourgmestre de notre commune. Philippe devient aujourd'hui le premier échevin. Son expérience, sa connaissance globale de l'institution et sa passion débordante sont des gages de sécurité pour le futur et une source d'inspiration pour moi.
Je souhaite également exprimer ma gratitude envers les 5 anciens conseillers communaux pour leur travail et leur dévouement. Votre contribution a été essentielle pour le développement de notre commune. Un petit cadeau vous sera remis en fin de séance par l'administration.
Et donc, saluons pour le groupe Ensemble, Marie-Laure George et Dany Cornet, après six années de présence.

- *Dany, nous aurons encore l'occasion et la chance de nous croiser sur un terrain de tennis puisque tu es mon capitaine d'interclubs depuis maintenant plus de 10 ans. Je me souviens*

d'ailleurs que tu m'avais dit après 2 ou 3 conseils communaux que cette politique n'était pas faite pour toi mais que tu assumerais ton mandat jusqu'au bout. Eh bien, tu l'as fait et avec ce franc-parler qui te caractérise si bien. Merci.

- *Marie-Laure, tu as consacré une longue période de ta vie au profit de notre commune. D'abord institutrice puis directrice de nos écoles communales et enfin conseillère communale. Dès qu'un point enseignement était à l'ordre du jour d'un conseil, tes yeux pétillaient. Ton engagement au sein du club de danse, des parbolets ou encore comme actrice de théâtre wallon démontre toute ton implication au service de la communauté. Merci pour tout et pour ta bienveillance.*

Pour le groupe Intérêts Communaux, nous remercions Emile Pirnay, Marc Olivier et Gérard Laval.

- *Marc, tout d'abord. 18 ans de mandature dont un mandat d'échevin des travaux. Marc, c'est le patron. Nous n'oublierons jamais ce Conseil où nous avions eu une très longue discussion sur un petit point n'ayant aucun impact budgétaire. Ensuite, tu passais des travaux routiers pour des centaines de milliers d'€ en… cinq secondes. Tu avais dit : « Tout est dans le point. Vous n'avez pas de questions j'imagine ? » Et hop, place au vote. Ou encore, lors de nos échanges au Collège où chacun défend ardemment ses idées. Marc ne dit rien. Il attend qu'on le questionne puis sonnait la fin de la discussion en disant : « C'est bien beau tout ça mais on décide quoi ? » Marc, c'est du pragmatisme avant tout. Tu as été un des piliers pour nous tous et tu le resteras certainement comme grand sage qui nous accompagne. Merci !*
- *Gérard, ensuite. 24 ans de présence au conseil communal. Presque un quart de siècle quand même, dont 18 ans comme président de l'Intercommunale des eaux. La CIESAC, c'est un peu comme ton bébé. Impossible de comptabiliser les milliers d'heures que tu as passées pour organiser les équipes afin que l'eau coule dans nos robinets. Tu étais aussi président du conseil communal où il fallait évidemment…proposer l'eau plate provenant du robinet et certainement pas en bouteille. Lors des séances du Conseil, tu nous gratifiais régulièrement d'expressions du genre : « Ça va sans le dire mais ça va encore mieux en le disant » ou encore « l'avenir est devant moi lorsque je me retourne ». Ton riche vocabulaire nous a marqués ! Les « oui j'écoute » dès qu'on te téléphone nous manqueront. Tu représentes pour moi le professionnalisme, la rigueur qu'il faut avoir dans la fonction publique.*
- *Emilie, enfin. Nous nous sommes présentés il y a 12 ans. Je nous revois le soir des élections 2012 nous demander ce qui nous arrivait. Tu me disais : "Mais moi je ne veux pas devenir échevine". Et pourtant tu l'as fait et brillamment. Ces deux mandats au Collège avec toi sont remplis d'anecdotes, de hauts et de bas. De rires, de soucis, de complicité. Bref, 12 années professionnelles qu'il sera impossible d'oublier. Ta connaissance du milieu de l'enseignement nous a beaucoup aidés dans nos choix à poser au quotidien. Je te souhaite le meilleur dans ta vie professionnelle… un peu plus light et sais que tu ne seras jamais loin de nous car, au fond de toi, tu as apprécié ces deux mandats.*

Place maintenant à cette nouvelle législature.

En tant que Bourgmestre, je m'engage à poursuivre le travail accompli et à œuvrer pour le bien-être de tous les habitants de Clavier. Notre action devra répondre aux souhaits de chaque Claviérois, quels que soient leur âge, leur fonction, leur situation familiale ou leur milieu social. Nous nous engageons à une gouvernance exemplaire et transparente, grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics (et c'est peu de le dire car les budgets seront beaucoup plus compliqués qu'auparavant mais ce sujet sera débattu lors du prochain Conseil communal.).

Nous mettrons en œuvre des initiatives pour améliorer la qualité de vie dans notre commune. Par exemple, nous poursuivrons la réfection des voiries sur l'ensemble du territoire, en hiérarchisant les priorités en fonction de la fréquentation des routes et des transports publics. L'aspect sécurité routière sur nos routes sera renforcé.

En matière d'environnement, nous aménagerons la place du marché à Clavier-Station en espace de rencontre intergénérationnelle et lutterons contre les incivilités environnementales en renforçant la prévention et la répression. Nous mènerons des actions de sensibilisation à destination du grand public et augmenterons le nombre de bancs dans les villages.

Pour le secteur social et la santé, nous dynamiserons l'insertion socioprofessionnelle au sein du CPAS, mettrons en place des campagnes de sensibilisation contre les addictions et renforcerons la coopération entre le CPAS et la Commune. SYNERGIE doit être le mot conducteur de cette législature entre nos deux institutions.

En ce qui concerne l'enseignement et la culture, nous visons à créer un environnement éducatif stimulant et inclusif. Nous souhaitons aménager plusieurs classes pour l'école de Clavier-Station. Nous

mettrons en place des ateliers pour familiariser les élèves avec l'intelligence artificielle et continuerons de promouvoir les circuits courts dans les cantines scolaires. Nous soutiendrons également les projets éducatifs tels que l' « école du dehors » et les sorties nature.
Pour le sport, nous organiserons des rencontres sportives inter-villages grâce aux installations du nouveau hall sportif. Nous développerons et aménagerons de nouveaux sports comme par exemple le pickleball sur le site du hall. Nous finaliserons, avec le comité gestionnaire, la rénovation de la piscine à ciel ouvert à Ocquier. Nous soutiendrons, dans nos limites budgétaires, l'aménagement des infrastructures du Tennis Club d'Ocquier. Enfin, nous dynamiserons le skate park et le sport de rue avec des accompagnements spécifiques et des formateurs.
En intégrant une vision moderne, nous nous appuierons sur les technologies innovantes pour améliorer les services communaux. Nous proposerons la digitalisation de toutes les démarches administratives liées à la commune, facilitant ainsi l'accès aux services pour tous les citoyens. Nous espérons aussi développer des communautés énergétiques locales en collaboration avec ORES dès que le cadre régulatoire le permettra. Nous équiperons notre territoire de bornes de recharge électrique pour les voitures et, dans les limites budgétaires, poursuivrons l'isolation des bâtiments publics.
La participation citoyenne est au cœur de notre vision pour Clavier. Nous croyons fermement que chaque citoyen doit avoir la possibilité de contribuer activement à la vie de sa commune. Nous mettrons en place des consultations pour recueillir vos avis et suggestions sur les projets importants.
La diffusion des conseils communaux par internet sera organisée pour que chacun puisse aller voir ou revoir ce qui l'intéresse. La permanence du bourgmestre, le vendredi de 15 à 18h00 (dans un premier tps, ça pourrait bouger), est réinstallée dès cette semaine. Vous l'aurez compris, notre objectif est de tendre vers une commune où chacun se sent impliqué et valorisé.
Cette vision va devoir être traduite dans un programme stratégique transversal qui sera notre fil conducteur pour ces 6 ans. Fil conducteur qui, invariablement, sera rectifié, amendé au gré des contraintes et opportunités que nous rencontrerons sur le chemin de cette législature.
Sujet plus spécifique aux 15 conseillers communaux, les commissions seront réactivées en vue de préparer au mieux les gros dossiers qui seront décidés en conseil. Je souhaite instaurer un dialogue ouvert et constructif avec tous les membres du conseil. Vos idées, vos préoccupations et vos aspirations sont essentielles pour construire un avenir prospère pour notre commune.
Pour terminer, au nom de l'administration, je souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communaux : Odile Orban, Louise Tasiaux, Benjamin Olivier et Nicolas Brisbois. Votre énergie, vos idées nouvelles et votre engagement sont essentiels pour notre avenir. Nous sommes impatients de collaborer avec vous !
Saluons également la présence des conseillers CPAS dans la salle !
Nous commençons un nouveau cycle. Chacun doit être pleinement conscient de l'importance et de la noblesse de sa mission. Nous avons reçu un mandat précieux de nos concitoyens pour les représenter dans la gestion de notre commune. C'est une responsabilité majeure.
Chers Conseillers, vous le savez probablement déjà mais ça va sans le dire et ça va encore mieux en le disant : nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes communales de grande valeur. Nos employés et ouvriers sont dévoués, sont impliqués. Les différents services liés l'administration ou au CPAS sont les premiers acteurs sur qui nous pouvons nous appuyer avec grande confiance. Notre direction est à l'écoute et toujours orientée vers des solutions. Bien sûr il y aura des périodes fastes et d'autres plus compliquées mais cette base forte et de qualité doit nous permettre d'aborder cette nouvelle législature remplie d'énergies positives.
Je suis enthousiaste à l'idée de travailler avec vous pour atteindre nos objectifs communs et faire de Clavier un endroit encore meilleur.
Comme l'a dit Albert Einstein : "La seule façon de faire du bon travail est d'aimer ce que vous faites." Inspirons-nous de ces mots pour relever les défis qui nous attendent.
Merci pour votre confiance et votre soutien.
Et place maintenant au verre de l'amitié.

La séance est levée à 22:00.